

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08/10/2018 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18h00

Présidé par : Jacques NIVON, Maire

Secrétaire de séance : Marie BODY, 1ere adjointe

PRESENTS :	Jacques NIVON	ABSENTE : Marine PANAZOL
	Marie BODY	
	Emile Mallet	
	Daniel GRANDIN	
	Fabrice ARNAUD	
	Ernst LOPES CARDOZO	
	Gérard NELH	
	Adrien DONZET	
	Jérôme PLANTEVIN	
	Louis MEGE PONZO	

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2018 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil du 7 Septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1 – DELIBERATION POUR ENCAISSER UN CHEQUE DE 80 €:

Josiane et Pierre Combes ont utilisé la salle d'animation du village pour leur mariage. Ils ont réglé le montant de la location par un chèque de 80 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que ce règlement soit transmis à la trésorerie.

2 – DELIBERATION POUR ENCAISSER UN CHEQUE DE 200 €:

Mme Josette Donzet, épouse de Fernand Donzet décédé en 2017 et inhumé à Villeperdrix, a adressé à la Mairie un don de 200 € en remerciement de l'aide qui lui avait été apportée lors du décès de son mari. Le Conseil remercie chaleureusement Mme Donzet pour son geste et accepte à l'unanimité que ce chèque soit transmis à la trésorerie.

3 – DELIBERATION POUR ACCEPTER LE NOUVEAU TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE DE REMUZAT :

Le Maire rappelle que, pour des raisons de facilité d'accès, l'enfant Lynn Bölling est inscrite au RPI La Motte – Rémuzat et qu'elle utilise les services de la cantine scolaire de Rémuzat. Le Maire de cette Commune a fait part d'une augmentation de 0.10 € par repas de la participation de la Commune, celle-ci passant de 2,10 € à 2,20 €. Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette augmentation et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

4 – DELIBERATION GEMAPI :

Le Maire propose de repousser cette délibération à une prochaine réunion n'ayant pas reçu de la CCBDP le modèle de délibération.

5 – DELIBERATION POUR UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES :

Cette année, les plantes nécessaires au fleurissement du village ont été achetées sur internet par Adrien. La Mairie ne pouvant toujours pas régler ce type de commande, c'est le comité des fêtes qui a fait l'avance. Le Maire demande donc aux conseillers d'octroyer au comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 387 € correspondant au montant de l'achat précité. Le Conseil donne

son accord à l'unanimité. Le Maire en profite pour remercier Florent et Adrien maître d'œuvre du fleurissement 2018 sans oublier toute l'équipe qui a planté et entretenu les fleurs tout au long de la saison.

6 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DES RUELLES DU VILLAGE :

Afin d'établir le dossier technique pour ce projet et ainsi pouvoir déposer des demandes de subvention, il est nécessaire de sélectionner un bureau d'études. Le Maire présente deux devis : un établi par la société RCI basée à Alès et un de CEREG à travers son agence de Buis les Baronnies. RCI propose un taux de rémunération de 7,5 % sur le montant HT des travaux et CEREG 6,5 % pour le même travail. Le Conseil, à l'unanimité, décide de confier à CEREG la mission de maîtrise d'œuvre de la réfection des ruelles du village. La discussion s'engage sur un planning prévisionnel des travaux et plusieurs conseillers pensent qu'il s'agit d'un projet important et qu'il ne peut se conduire en fin de mandat. Il est donc décidé d'avancer sur les études, de réfléchir sur le contenu de ce projet et de déposer les premiers dossiers de demande de subvention et ce au cours de l'année 2019.

7 – SELECTION D'UN ARCHITECTE POUR LE DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER DU LOTISSEMENT :

Le Maire rappelle que nous avons déjà confié à CEREG une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de création de lots constructibles à la sortie du village en direction de Léoux, mais la loi oblige à ce que le permis d'aménager soit établi et déposé par un architecte. Après avoir longuement échangé avec le CAUE sur le sujet, le Maire propose de confier cette mission à M. Amunategui du cabinet URBARCHI. Cet urbaniste intervient déjà à Venterol et à Sahune et les Maires de ces deux Communes sont satisfaits de ses services. Les Conseillers demandent à le rencontrer avant de prendre une décision définitive. M. Amunategui a d'ores et déjà prévu une visite du site courant Octobre et dès que la date sera confirmée, le Maire fera passer l'info à tous les conseillers.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Cérémonie du 11 Novembre 2018** : Un rassemblement est prévu au monument aux morts de la commune Dimanche 11 Novembre prochain à 11h15, départ à 11 heures de la Mairie. Mme Simon propose une exposition en hommage aux soldats morts au combat du Jeudi 8 au Dimanche 11 et Michel Perrouse a fait des recherches sur la courte vie de ces jeunes et il nous en fera part au cours de la cérémonie.
- **Coupes de bois** : Ernst voudrait connaître la date limite pour exploiter les coupes qui ont été attribuées cette année et demande s'il y aura de nouvelles cette année. Le Maire répond que la date limite est fin 2019 et confirme que l'agent ONF local participera au prochain Conseil et qu'on pourra lui poser la question.
- **ENS** : Ernst rappelle qu'une réunion va être programmée avant la fin de l'année pour définir le plan d'action et qu'il est important que chaque membre de la commission soit présent.